

aimerions que cela en prenne le moins possible. Nous allons également envisager cet aspect.

Les députés le savent, M. Drury n'a pas précisé de quel genre de gouvernement il faudrait doter ces territoires. C'est le gouvernement actuel des territoires, ainsi que les associations et les citoyens de la région qui devront l'élaborer conjointement. Je le répète, on ne parviendra à doter cette région d'une structure solide et durable qu'après avoir examiné tous les points de vue. Ce processus est déjà engagé. Au nom du ministre, je puis donner au député l'assurance qu'il poursuit cette tâche le plus vigoureusement possible, de façon à répondre aux préoccupations que le député de Western Arctic (M. Nickerson) a exprimées aujourd'hui. Lui et moi sommes d'accord sur la fin. Nous ne sommes pas d'accord sur les moyens de l'atteindre. Voilà pourquoi nous entendons ne pas accorder notre soutien à la motion qu'il a présentée, bien que nous ne mettions pas en doute la sincérité des préoccupations qu'il a exposées quant à l'avenir des territoires.

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiag):** Merci, monsieur l'Orateur. Je suis vraiment très heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion présentée par le député de Western Arctic (M. Nickerson). Elle est de celles qu'à mon avis la plupart des habitants du Nord désapprouvaient.

Au fond, seulement un petit groupe de citoyens de Western Arctic appuie la motion du député. En fait, nous devons la majeure partie du rapport dont il est ici question au bureau-cratie de Yellowknife et d'Ottawa. Les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont refusé bien des fois de s'entretenir avec M. Drury lorsque celui-ci les a invités à causer avec lui de la rédaction de sa proposition. J'ai moi-même rencontré M. Drury à deux occasions lors desquelles il m'a invité à lui dire comment je conçois le changement politique dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a rejeté carrément les suggestions proposées par les Inuit Tapirisat du Canada, les Dénés de Western Arctic et d'ailleurs, dont certains se sont récemment établis en permanence dans les Territoires.

● (1740)

Je voudrais parler du rapport Drury en posant trois questions que nous estimons importantes. Ce sont les suivantes: pourquoi M. Drury a-t-il été nommé, quels sont les faits saillants de son rapport et quelle suite devrait-on y donner? J'ai déjà parlé de la suite qu'on devrait donner à son rapport, mais, en toute justice, il faut passer en revue les événements qui ont abouti à sa nomination et les raisons pour lesquelles il a décidé d'opter pour les recommandations qu'il a faites.

Examinons d'abord la première question. M. Drury a été nommé à une époque où l'avenir des Territoires du Nord-Ouest et de ses peuples causait une grande consternation à Ottawa et à Yellowknife. La commission Berger avait révélé aux Canadiens du Sud ce que beaucoup de gens du Nord savaient depuis des années, à savoir que les Territoires du Nord-Ouest ressemblaient beaucoup plus à une colonie du Sud qu'à une partie intégrante du Canada. Je crois volontiers le député de Western Arctic (M. Nickerson) sur ce point.

Les dirigeants de la nation déné et des Inuit étaient alors en train d'exposer au gouvernement fédéral les sentiments populaires déjà exprimés devant le juge Berger. Les Dénés et les Inuit avaient tous deux rejeté les vues d'Ottawa selon lesquelles les négociations sur les revendications territoriales devaient permettre au gouvernement fédéral de prendre possession des

### *Territoires du Nord-Ouest*

régions dont se servaient depuis toujours les aborigènes en échange de petites bandes de terre et d'argent—autrement dit, on indexait les perles, les breloques, les couvertures et ainsi de suite pour tenir compte de l'inflation.

Les aborigènes des territoires du Nord-Ouest ont clairement dit que les négociations sur les revendications territoriales ne pourraient aboutir si elles étaient abordées comme une sorte de grande transaction immobilière. Les indigènes du Nord voulaient réaliser ce que personne n'avait essayé de faire jusque-là, un compromis entre les besoins et les aspirations des peuples du Nord et les préoccupations d'un gouvernement fédéral, mandaté pour parler au nom de tous les Canadiens.

J'aimerais être bien honnête et dire que les déclarations de nombreux citoyens indigènes devant la commission Berger et les idées exposées par les dirigeants élus des associations indigènes ont fait peur à beaucoup de gens à Yellowknife et à certains autres à Ottawa. On a eu peur que les chefs autochtones, qui exprimaient enfin leur opinion, nuisent au statu quo, qui satisfaisait peut-être le gouvernement fédéral et la bureaucratie de Yellowknife, mais qui laissait beaucoup à désirer pour les habitants du Nord. A cause de cela, vers la fin de 1977, le gouvernement fédéral s'est enfin penché sur la question des négociations relatives aux revendications territoriales quand les autochtones ont insisté pour parler non seulement de la propriété des terres et des richesses naturelles, mais aussi d'évolution politique. J'ajoute que la plupart des Canadiens sont libres de parler de changements politiques, mais que les autochtones ne le seraient pas si le rapport Drury était mis en œuvre, du moins dans les territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral a essayé de résoudre le problème en nommant M. Drury représentant spécial du développement constitutionnel dans les territoires du Nord-Ouest, ce qui veut dire qu'il retardait toute décision sur les questions d'évolution politique tant que le rapport n'était pas terminé. En même temps, on a signalé aux chefs déné et inuit que, comme le disait le personnel du bureau des revendications autochtones, cela ne servirait à rien de soulever des questions relatives aux structures politiques pendant les négociations sur les revendications territoriales.

A cause de cette politique mise en œuvre en 1977, les négociations entre le gouvernement fédéral et les Inuit Tapirisat d'une part et entre le gouvernement fédéral et la nation déné d'autre part, dans l'ouest de l'Arctique sont restées en plan pendant trois ans. L'étude Drury semble avoir retardé les négociations sur les revendications territoriales dans le Nord. A cause de cela, j'aimerais maintenant me pencher sur les principaux aspects du rapport Drury.

Le rapport contient toute une série de recommandations sur les services gouvernementaux fournis dans les territoires du Nord-Ouest. Un bon nombre de ces recommandations sont fort valables, particulièrement celles qui ont trait au transfert au gouvernement local du maximum de fonctions qui peuvent être remplies efficacement à l'échelon local. Nous le reconnaissons. Par ailleurs, ce qui fait en même temps la force et la faiblesse du rapport, c'est justement le fait qu'il se concentre sur l'aspect fondamental des services gouvernementaux. Bien que le rapport contienne bien des observations et des conclusions au sujet de la nécessité de se servir de l'expérience acquise et des succès réalisés par le gouvernement autonome local, ces commentaires et ces conclusions pourraient s'appli-